

# MAIRIE DE DOUAINS

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 13 décembre 2017

L'an deux mil dis sept, le treize décembre à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du huit décembre deux mil dix-sept, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Madame COUÂNON Catherine, Maire, suite à la non-atteinte du quorum de la séance du huit décembre.

### Etaient présents :

Mme Catherine COUÂNON, Maire  
MM Vincent LEROY, Ulric SERRANO adjoints  
M. Jean-Louis GUETTARD, Michel LE MORVAN

### Absents excusés:

Bernard UGUEN, Dominique TIRON. Philippe UHGETTO  
Sandrine PRUNIER BOSSION,

### Absent non excusé:

Philippe MARIE

\* \* \* \*

-----

M. Ulric SERRANO a été désigné secrétaire de séance.

-----

## FINANCES

### Prêt investissement

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur le choix de l'établissement bancaire pour financer nos investissements 2017. Deux banques ont répondu à notre demande, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne.

Après avoir présenté les propositions financières des deux établissements, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir la caisse d'Epargne.

### Délibération 2017-43

#### **Le Conseil Municipal de la commune de DOUAINS**

Après avoir pris connaissance des propositions établies par la Caisse d'Epargne de Normandie, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Pour financer les investissements du budget 2017, la commune de DOUAINS décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, deux emprunts dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 20 699 € (vingt mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros)
- Taux : 0.67 %
- Durée : 8 ans
- Périodicité : annuelle
- Echéances : constantes
- Commission d'engagement : 75 €

- Montant : 101 446€ € (cent un mille quatre cent quarante-six euros)
- Taux : 1.30 %
- Durée : 15 ans
- Périodicité : annuelle
- Echéances : constantes
- Commission d'engagement : 101 €

**Article 2 :**

Madame Le Maire, Catherine Couânon, est autorisée à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

**Article 3 :**

La commune de DOUAINS décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Tableau récapitulatif des investissements concerné par les prêts :

**Demande de prêts**

	Montants	subventions	total
Tracteur (prêt n°1)	36 343,25 €		36 343,25 €
	2 358,00 €		2 358,00 €
Eclairage (prêt n°1)	6 825,60 €		6 825,60 €
but à 11 (prêt n°2)	1 314,00 €		1 314,00 €
<b><u>mobilier urbain:</u></b>			
Benito (prêt n°2)	7 716,59 €		7 716,59 €
Mefran (prêt n°2)	5 188,80 €		5 188,80 €
<b><u>aménagement voirie:</u></b>			
Rochette (prêt n°1)	17 412,00 €		17 412,00 €
Verleyen (prêt n°1)	23 760,00 €	5 453,00 €	18 307,00 €
château d'eau (prêt n°1)	30 300,00 €	10 100,00 €	20 200,00 €
Défibrillateur (prêt n°2)	2 208,00 €		2 208,00 €
Tentes (prêt n°2)	4 272,00 €		4 272,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>137 698,24 €</b>	<b>15 553,00 €</b>	<b>122 145,24 €</b>

**Décision modificative**

Madame Le Maire informe aux conseillers qu'afin de payer les charges au chapitre 012 il est nécessaire de prendre 1600 € du chapitre 011 pour les mettre au chapitre 012.

**Délibération 2017-42**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017

### **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
012	6413				Personnel non titulaire	1600.00 €
					<b>Total</b>	<b>1600.00 €</b>

### **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	62876				Au GFP de rattachement	-1600.00 €
					<b>Total</b>	<b>-1600.00 €</b>

### **CDG27**

#### **Entretien professionnel**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour la mise en place de l'entretien annuel de nos employés.

### **Délibération 2017-44**

#### **Le Conseil Municipal de la commune de DOUAINS**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis du Comité technique en date du 24 septembre 2015,

Considérant que l'entretien professionnel prévu par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 doit être mis en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Considérant que cet entretien professionnel est réalisé chaque année en lieu et place de la notation pour les fonctionnaires. Il est conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent et donne lieu à un compte rendu d'entretien professionnel.

Considérant qu'il convient de fixer les critères qui serviront de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de cet entretien.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**DECIDE**

Que les critères qui servent de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de l'entretien prévu par le décret n°2014-1526, portent sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;
- les compétences professionnelles et techniques ;
- les qualités relationnelles ;
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

**ADOPTE** à l'unanimité des membres présents.

- **Assurance statutaire**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'assurance retenue par le CDG27 pour l'adhésion au contrat de groupe statutaire est Groupama, qui actuellement est notre assurance. Cette dernière propose donc de s'aligner au tarif du groupement de commande.

**Délibération 2017-36**

**Le Conseil Municipal de la commune de DOUAINS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU le Code des Marchés Publics et notamment l'article 35 alinéa I.2 autorisant le recours à la procédure de marché négocié après publicité et mise en concurrence, lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'Appel d'offres ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du **08/12/2016** approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;

***VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 29/6/2017, autorisant le Président du CDG à signer le marché avec le candidat SIACI SAINT HONORE ;***

***VU la délibération du Conseil Municipal en date du 21/09/2017 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre de Gestion a lancé ;***

VU l'exposé du Maire;

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

CONSIDERANT que ce contrat doit être soumis au Code des Marchés Publics ;

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,*

**DECIDE** de ne pas adhérer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 au contrat d'assurance groupe (2018-2021) et jusqu'au 31 décembre 2021

**DIVERS**

Monsieur Leroy demande que l'on se renseigne pour l'adhésion de nos employés à une complémentaire et une mutuelle pour 2018.

Monsieur Leroy informe que Monsieur Catherine, trésorier du club de foot s'est présenté à la mairie avec une liste de matériaux qu'il souhaite que la mairie finance pour rénover les douches du club pendant les vacances d'hiver. Il lui a été répondu que nous devons étudier le solde du budget car nous sommes en fin d'exercice comptable.

Monsieur Leroy informe qu'à ce jour le club de foot n'a pas fourni de bilan budgétaire annuel du club sur la dernière saison.

Madame Le Maire informe que la Mairie a l'obligation d'être ouverte le samedi 30 décembre pour les inscriptions sur les listes électorales. Monsieur Serrano se propose d'assurer cette permanence de 9h30 à 11h30.

Fin de la séance 19h30

Le maire  
Catherine COUÂNON